



Prangins, le 14 novembre 2024

Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 13 novembre 2024

Président : M. Yvan BUCCIOL

Rapporteur : M. Raymond LE BRIS

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

- vu le préavis No. 56/2024 concernant la demande de crédit de CHF 131'000.- TTC pour l'aménagement d'une zone 30 dans les secteurs - Trembley | Mélèzes | Combe-Mouilles | Tuilière | Sous-le-Bois | Pélard - Bellevue | Bertoule,
- vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- ouï les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet,
- attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- I. d'accorder un crédit de ~~CHF 131'000.-~~ CHF 82'000.- TTC tel qu'amendé pour l'aménagement d'une zone 30 dans les secteurs - Trembley | Mélèzes | Combe - Mouilles | Tuilière | Sous-le-Bois | Pélard - Bellevue | Bertoule ,
- II. de financer cette opération avec notre trésorerie courante ou par le biais d'un emprunt, conformément à l'art. 18 ch.7 du Règlement du Conseil communal,

Extrait conforme, le certifiant

Yvan Bucciol

Dominique Rogers

Président



Secrétaire

Avis affiché au pilier public du 15 au 24 novembre 2024

« Conformément aux articles 110 et ss. LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil Communal »